

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 JUILLET 2008

### OBJET : Actions contentieuses contre la ville

---

Rapporteur : Joseph FORES

Actuellement 25 recours sont intentés contre la ville, auprès du tribunal administratif de Rennes, de la cour administrative d'appel de Nantes, ou du Conseil d'Etat.

Ces recours sont essentiellement liés à des opérations d'urbanisme.

Compte tenu des délais d'instruction auprès des juridictions administratives, ces recours entraînent des retards importants, près de quatre ans, dans des opérations d'intérêt général et sont préjudiciables aux finances plœmeuroises ; ce qui entraîne *de facto* des conséquences très néfastes aux Plœmeurois eux-mêmes :

- Retards dans la réalisation de logements locatifs aidés ;
- Retards dans les projets d'aménagement, notamment du centre commercial ;
- Retards dans l'aménagement du programme d'habitation.

Bon nombre de ces recours sont susceptibles de caractériser des abus de droit au recours car ils n'ont pour seul but que de retarder les opérations et ce, selon des considérations le plus souvent extra juridiques. Ceci est notamment relevé lorsque plusieurs recours sont exercés sur un même dossier par une même entité.

Bien que le conseil municipal ait donné au maire le 21 mars 2008 un certain nombre de délégations dont celle d'intenter au nom de la commune des actions en justice, il est proposé, après avis de la commission «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », d'autoriser le maire à engager au nom de la commune les actions tendant à sanctionner les abus de droit au recours, y compris, le cas échéant, à demander l'indemnisation des préjudices subis de ce fait par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord à la majorité de 27 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Pour le maire,  
L'adjoint délégué

Joseph FORES